

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 12 avril 2013

Service instructeur

Service Eau, Epuration et Equipements ruraux

Service consulté

N° CP-2013-4-6-5

PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX CHAPITRE 204 ALIMENTATION EN EAU POTABLE C212 ET ASSAINISSEMENT C213

Résumé : Après examen par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne des dossiers présentés en 2012 et 2013, il vous est proposé de programmer les opérations dont l'ordre de service nous est parvenu et qui figurent en annexes au rapport, ce qui induit un montant de subventions de:

- 24 843 € pour l'assainissement au titre du programme 2012,
- 64 800 € pour l'assainissement et 24 000 € pour l'alimentation en eau potable au titre du programme 2013.

Lors de ses différentes réunions, la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne du Conseil Général a validé, au titre des Programmes Départementaux d'Assainissement et d'Alimentation en Eau Potable, les opérations suivantes, pour lesquelles les ordres de service ou lettres de commande m'ont été adressés.

Programme d'Assainissement

Programme 2012:

2 opérations représentant 188 300 € HT de travaux éligibles et 24 843 € de subventions (Annexe 1a).

Programme 2013:

1 opération représentant 216 000 € HT de travaux éligibles et 64 800 € de subvention (Annexe 1b).

Programme d'Alimentation en Eau Potable

Programme 2013:

1 opération représentant 120 000 € HT de travaux éligibles et 24 000 € de subvention (Annexe 2).

Conformément à notre procédure, je vous propose de programmer ces opérations au titre de 2012 et 2013. Le montant total des subventions programmées serait ainsi porté à :

Programme 2012

3 644 596 € au titre du Programme d'Assainissement, pour un montant d'autorisations de programme de 3 707 256 €,

Programme 2013

- 64 800 € pour l'assainissement, pour un montant d'autorisation de programme de 5.2 M€.
- 24 000 € pour l'alimentation en eau potable, pour un montant d'autorisation de programme de 1,5 M€.

Aucune de ces subventions n'est concernée par le paiement en annuités, n'atteignant pas 100 000 €.

Les subventions seront imputées aux programmes C212 et C213, Chapitre 204 – Fonction 61-Nature 204142.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER

Service Eau Epuration Equipements Ruraux

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 AVRIL 2013

Assainissement PROGRAMME 2012

Annexe 1a

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
AST04670	BERGHEIM Raccordement du lieu-dit Wurzel sur le réseau d'assainissement de Thannenkirch	89 600,00	9%	8 064,00
AST04671	THANNENKIRCH Raccordement du lieu-dit Sewo Wurzel sur le réseau d'assainissement	98 700,00	17%	16 779,00
			Total	24 843,00

Assainissement PROGRAMME 2013

Annexe 1b

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
AST04715	STERNENBERG Rhizosphère de traitement et zone humide de finition	216 000,00	30%	64 800,00
			Total	64 800,00

Alimentation en Eau Potable PROGRAMME 2013

Annexe 2

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
AEP03802	MUNSTER Liaison entre les réservoirs du Kalbach et du Kleebach	120 000,00	20%	24 000,00
			Total	24 000,00